

**Département des Pyrénées orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 5 juillet 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Arnaud TREMOUILLE, ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET

Mme Marie DARNER, ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

M. Jean-Pierre SERRIE, ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Monique MORELL, ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Mme Brigitte LESIEUR, ayant donné procuration à Mme Caroline LANGLAIS

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

---

**Objet : 2022/03/02 : Approbation de la convention PASS BAFA**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'afin d'impliquer les jeunes bompasencqs dans la vie de la cité et de les aider dans leur insertion professionnelle, la commune souhaite reconduire son dispositif « PASS BAFA » ;

**Considérant** que dans ce cadre la commune propose une aide financière individuelle permettant aux jeunes d'obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A) et qu'en contrepartie ils effectuent une mission en faveur de la commune de deux semaines ;

**Considérant** que cette aide constitue une participation financière de la commune au projet du jeune de 350 € ;

**Considérant** qu'il convient pour la mise en œuvre du dispositif de signer une convention rappelant notamment les engagements respectifs ;

**Considérant** la présentation de ladite convention en conseil ;

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention annexée ;

- **DE VALIDER** la prise en charge d'une aide financière de 350 € pour l'obtention du Brevet d'Aptitude ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2022 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 juillet 2022

Le Maire,  
Laurence AUSINA



**PUBLIÉ LE... 22 JUIL. 2022**